

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA LEKIE

COMMUNE DE SAA

SECRÉTARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

CENTRE REGION

LEKIE DIVISION

SAA COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DECISION MUNICIPALE N° 12/DM/C.SAA/SG DU 12/08/2025

Portant attribution de la lettre-commande relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/C-SAA/CIPM/2025 du 10 juillet 2025 en procédure d'urgence, pour les travaux de construction d'un étang piscicole constitué de 02 bacs en béton dans la ville de SAA, dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAA,

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;
 Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 Portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics ;
 Vu l'arrêté n° 000222/A/MINDDEVEL/DCTD du 05 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;
 Vu la circulaire N° 00001/PR/MINMAP/CAB du 05 Avril 2022 relative à l'application du code des Marchés Publics ;
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°008/AONO/C-SAA/CIPM/2025 du 10 juillet 2025 en procédure d'urgence, pour les travaux de construction d'un étang piscicole constitué de 02 bacs en béton dans la ville de SAA dans la Commune de SAA, Département de la Lékié, Région du Centre ;
 Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 12 août 2025 ;
 Considérant le Carton alloué et la nécessité de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est pour compter de la date de signature de la présente Décision, déclaré Adjudicataire de la lettre-commande relative aux travaux de construction d'un étang piscicole constitué de 02 bacs en béton dans la ville de SAA, l'Entreprise dont le nom suit :

DAO	Attributaire	Montant TTC (FCFA)	Délai d'exécution
N°008	BIG SARL Tél : 696 04 99 31	14 999 990 (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix) FCFA.	03 (trois) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- PREFET/LEKIE
- DD/MINDDEVEL/LEKIE
- DD/MINMAP/LEKIE
- ARMP-CE/YDE
- SG/C.SAA
- Pdt/CIPM/C.SAA
- CST/C.SAA
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

